

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION  
SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN**

Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996  
Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004)  
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DATAR) et de la COFHUAT

SECRETARIAT : Jacques Molinari 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON  
Tél/Fax : 33 (0)4 93 35 35 17 - Courriel : [gir.maralpin@wanadoo.fr](mailto:gir.maralpin@wanadoo.fr) ; Internet : [www.gir-maralpin.org](http://www.gir-maralpin.org)

## *Communiqué de presse*

### *PSO Plaine du Var, LN-PCA et 3<sup>ème</sup> voie littorale*

L'annulation par le TA de Nice du Projet Stratégique Opérationnel (PSO) de la Plaine du Var ne remet pas seulement en questions une kyrielle de projets s'échelonnant sur plus d'une vingtaine de km et sur une superficie de 10 000 ha, elle remet également en question d'autres projets s'articulant sur l'OIN, essentiellement à sa racine et son débouché, l'embouchure du Var, où les enjeux sont considérables.

Il faut savoir que l'ensemble du projet est fondé sur une *opération-tiroir* dont la première étape repose sur le transfert du MIN (Marché d'intérêt national), de son emplacement proche de l'Aéroport, jusqu'à *La Baronne* au pied des collines de La Gaude, à une dizaine de km en amont.

Cette opération, qui soulève la colère de la population, et suscite aussi l'irritation des logisticiens déçus par l'absence de réflexions sur l'approvisionnement de la Métropole, est destinée à mettre à disposition des aménageurs de l'EPA des espaces à enjeux considérables se prêtant à d'importantes opérations immobilières, commerciales et de prestige (centre de congrès), tout en réservant l'espace nécessaire à une gare TGV, aboutissement d'un tronçon de ligne nouvelle LN-PCA en provenance de l'Ouest.

L'annulation du PSO entraîne donc d'emblée celle des quatre projets prioritaires de l'EPA, à savoir *Transfert du MIN, Nice Arénas* (dont sa gare TGV), *Nice Méridia* et *St Martin du Var* (à l'extrémité Nord de la plaine). Elle entraîne aussi, en conséquence, l'annulation du projet de nouvelle gare à *Nice Arénas*, ainsi que le projet de Ligne nouvelle LN-PCA tel qu'il est conçu avec son aboutissement à *Nice Arénas*, tous deux remis en question par la décision du TA.

Un tel état de fait est salubre, d'une part du fait que le projet de LN-PCA, tel qu'il est conçu ne répond aucunement aux besoins de desserte de la conurbation azurienne, et, d'autre part, du fait que l'aménagement retenu par l'EPA condamnerait la réalisation de la *troisième voie littorale* tel qu'il avait été prévu dans le cadre du CPER 2000-2006 mais non poursuivi après l'inauguration, le 9 décembre 2013, du tronçon Antibes-Cagnes, projet dont l'aboutissement s'impose *sans délai* dans le contexte de crise de mobilité qui affecte l'ensemble du littoral azurien, et qui s'impose également du fait de son coût largement moindre et de son efficacité bien supérieure.

**Nice, le 17 août 2017**

